



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## ARRETE MUNICIPAL

**Portant opposition au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale  
du Maire au président de Grenoble-Alpes Métropole**

**217 DGS 2026**

**NOMENCLATURE : 6.1.2**

Le Maire de la commune de Claix,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire et L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

**VU** les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

**VU** le procès-verbal de l'élection du président de Grenoble-Alpes Métropole en date du 30 avril 2026,

**CONSIDERANT** les compétences exercées par Grenoble-Alpes Métropole qui impliquent le transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale qui leur sont attachés au président,

## **ARRETE**

**Article 1 :** Les pouvoirs de police administrative spéciale en matière d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de circulation et de stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, de publicité extérieure et de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine ne sont pas transférés au président de Grenoble Alpes Métropole, Guillaume LISSY.

**Article 2 :** Le présent arrêté est notifié au président de Grenoble-Alpes Métropole.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Claix, le 30/09/2026

Le Maire,  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 5/10/2026

Date de retrait: 5/12/2026